OFFRE D'EMPLOI

Rejoignez la Ville de Juvignac

Rejoignez la Ville de Juvignac

« Entreprise de services publics »
Commune dynamique
Membre de Montpellier Méditerranée Métropole (31 communes)
14 055 habitants - 232 collaborateurs

et devenez, le (la) nouveau (elle)

Régisseur(se) général(e) : Événementiel et manifestations culturelles

Ces dernières années, JUVIGNAC a amorcé une métamorphose urbaine d'ampleur qui conforte sa place et son rôle dans le territoire métropolitain de MONTPELLIER : aménagements et rénovations urbains, modernisation d'équipements et de structures publics, culturels, associatifs ou de services.

JUVIGNAC, ville dynamique, offre aujourd'hui un joli panel d'activités associatives, culturelles ou festives. Elle croit à l'importance de l'action associative qu'elle soutient et accompagne et à l'action culturelle dans le cadre d'un projet de territoire. Elle porte les valeurs de démocratisation, d'ouverture au monde et de partage, revendique sa volonté de favoriser l'accès du plus grand nombre à une offre culturelle de qualité.

VOS MISSIONS

Placé(e) sous l'autorité du directeur de la Culture, de la Vie Associative et de l'Événementiel, le/la régisseur(se) général(e) prépare, organise et coordonne l'exploitation technique des spectacles, événements et manifestations portés par la direction (programmation culturelle, événementiel, coproductions de manifestations associatives). Il/elle participe à leur réalisation et met en œuvre, dans le cadre du budget alloué et de la programmation, l'ensemble des moyens humains et matériels nécessaires.

Cette direction comprend une médiathèque, une école de musique et de théâtre, un service de la vie associative, un service de la transmission de la connaissance (archives et patrimoine) et un service de l'action culturelle et de l'événementiel.

Dans le cadre de ses missions, le/la régisseur(se) général(e) :

Préparation et organisation technique des manifestations

- Assure la régie générale des manifestations et, pour les événements de petite envergure, la régie technique directe

Constitution, encadrement et coordination des équipes

- Définit les besoins en personnels techniques et constitue les équipes (régisseurs intermittents son, lumière, plateau, agents des services techniques), dans la limite des moyens qui lui sont alloués ;
- Encadre les personnels placés sous sa responsabilité et planifie leurs interventions
- Conduit les réunions de coordination avec les régisseurs, les services techniques de la Ville et les partenaires ;
- Assure la régie générale des manifestations et, pour les événements de petite envergure, la régie technique directe ;

Accueil des équipes et des publics

- S'assure des bonnes conditions d'accueil et de travail des équipes artistiques et techniques (loges, transports, hébergements, catering) ;
- Vérifie les conditions d'accueil, de confort et d'accessibilité du public ;

Budget, matériel et sécurité

- Suit les budgets alloués et les dépenses techniques afférentes aux spectacles, événements et manifestations ;
- Contrôle l'entretien et la maintenance du matériel scénique et des espaces de manifestation ;
- Assure une veille sur l'évolution technologique des équipements et du matériel scénique ;
- S'assure de la mise en œuvre des règles d'hygiène, de sécurité, de sûreté et de prévention des risques s'appliquant aux professionnels et aux publics (ERP, manifestations en plein air).

VOTRE PROFIL

- Agent de la Fonction Publique Territoriale de catégorie B, cadre d'emplois des techniciens ou des animateurs, ou agent contractuel justifiant d'une expérience confirmée en régie générale ou en régie de spectacle.
- Permis B obligatoire ; SSIAP 1 et habilitation électrique appréciés.
- Vous savez encadrer et fédérer des équipes techniques et aimez travailler en mode projet.
- Vous avez des qualités relationnelles, vous êtes force de proposition et vous n'hésitez pas à prendre des initiatives et à rendre compte.
- Vous êtes organisé(e) et rigoureux(se) : vous aimez planifier, anticiper et faire d'une idée un projet techniquement réalisable.
- Vous appréciez le milieu culturel et le milieu associatif.

VOS SAVOIRS SOCIOPROFESSIONNELS

- Respect du secret professionnel et de l'obligation de discrétion et de réserve
- Connaissance des collectivités territoriales
- Connaissance du cadre réglementaire du spectacle vivant (création, production, diffusion, licence d'entrepreneur de spectacles, emploi des intermittents)

- Maîtrise des règles de sécurité dans les établissements recevant du public et lors des manifestations en plein air, ainsi que du cadre juridique de la responsabilité civile et pénale
- Solides connaissances techniques en son, lumière, plateau et électricité ; lecture de fiches techniques et de plans
- Techniques d'encadrement et d'organisation du travail d'équipe
- Maîtrise des outils de bureautique courante (Word, Excel, Outlook, PowerPoint…) ; un logiciel de DAO est un plus
- Capacités rédactionnelles et de synthèse

VOS CONDITIONS DE TRAVAIL ET VOTRE ENVIRONNEMENT

Lieu de travail :
Hôtel de Ville de Juvignac – 997 les Allées de l'Europe, 34990 Juvignac
Horaires : à définir – Horaires atypiques – Travail en soirée et week-end (en moyenne un événement en soirée par semaine et un week-end par mois)
25 jours de congés annuels + 15 jours RTT.
Moyens et équipements :
Bureau partagé, véhicule et/ou vélo du parc mutualisé
Régime indemnitaire avantageux (RIFSEEP)
Politique de formation active
Participation de l'employeur à la Mutuelle santé et prévoyance
Compte Épargne Temps
Comité National d'Action Sociale (CNAS)

Adressez votre candidature (lettre de motivation et CV) de façon impersonnelle à Monsieur le Maire de JUVIGNAC, Hôtel de Ville, Parvis des droits de l'Homme, 34 990 JUVIGNAC, ou par mail à la Direction des Ressources Humaines et du Dialogue Social (DRHDS) recrutement@juvignac.fr avant le 11 décembre 2026.

Le poste est à pourvoir au plus tôt.